

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 03293
Numéro SIREN : 401 259 684
Nom ou dénomination : AJ INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2019 sous le numéro de dépôt 1925

AJ INTERNATIONAL
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 165 Avenue du Bois de la Pie – PARIS NORD 2 - Bâtiment G
95700 ROISSY EN FRANCE
401 259 684 RCS Pontoise

■

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 DECEMBRE 2018

Le 28 décembre 2018,

La société BUSINESS BY AIR, société par actions simplifiée au capital de 672.000 € dont le siège social est à ROISSY EN FRANCE (95700) – 165 Avenue du Bois de la Pie, représentée par la société F&L, présidente, elle-même représentée par Monsieur Jean-Philippe LE COAT,

Associé unique, propriétaire de la totalité des 500 actions composant le capital de la société AJ INTERNATIONAL

a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

- **Démission du Président**
- **Démission du Directeur Général**
- **Nomination du nouveau président**
- **Pouvoirs pour les formalités**

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Eric GUEZ de ses fonctions de Président avec effet à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Claude MORITZ ses fonctions de Directeur Général avec effet à compter de ce jour.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer en qualité de Président de la société, pour une durée non limitée, avec effet à compter de ce jour :

- Monsieur Jean-Claude ORTEGA né le 10 mai 1969 à LIVRY-GARGAN (93) demeurant 10 allée des Jardins – 95270 VIARMES

Monsieur Jean Claude ORTEGA a déclaré accepter les fonctions qui lui sont conférées et ne faire l'objet d'aucune incompatibilité à ce sujet.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes, et spécialement à la Société d'Avocats FIDAL - 1 Rue Claude Bloch - 14000 CAEN, pour effectuer toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.



Bon pour démission de ses fonctions
de Président

E. GUEZ



Bon pour acceptation des mandats de
Président

J C ORTEGA

